

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/11/2020040323/justel>

Dossier numéro : 2020-02-11/01

Titre

11 FEVRIER 2020. - Arrêté ministériel établissant les modèles de la demande du certificat et du certificat visés à l'article 442bis du Code des impôts sur les revenus 1992 tel que d'application au précompte immobilier

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 17-02-2020 page : 9273

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le modèle de demande, visé à l'article 442bis, § 5, du Code des impôts sur les revenus 1992 tel que d'application au précompte immobilier, est repris en annexe 1 du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le modèle de certificat visé à l'article 442bis, § 5, du Code des impôts sur les revenus 1992 tel que d'application au précompte immobilier, est repris en annexe 2 du présent arrêté.

[Art. 3](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2018.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 17-02-2020, p. 9274)